

**Transcription de la Lettre de l'architecte Lucien Humbert au préfet de la Meurthe,  
déplorant son évincement des travaux de reconstruction du village de Fontenoy-sur-  
Moselle, 25 juillet 1871.**

Monsieur le Préfet,

Si la concurrence est un stimulant indispensable au Progrès, on peut ajouter que le choix délicat des moyens est non moins indispensable et que les architectes qui l'oublient jusques à offrir leur travail ou leurs conseils au rabais dans le but évident d'évincer un collègue, dérogent à leur dignité et que le corps des architectes diplômés, plaçant la sienne sous la sauvegarde de Monsieur le Préfet a le droit de demander pour le contrevenant un énergique rappel aux convenances, rappel qui, je crois, doit être rendu public autant que les actes qui l'ont motivé. C'est par ces manifestations de respect personnel et collectif que le corps des architectes conservera la confiance générale sans laquelle sa mission devient impossible.

J'ai donc l'honneur de vous prier, Monsieur le Préfet, d'ouvrir une enquête sur les faits suivants que je citerai parmi beaucoup d'autres du même auteur.

Vers l'année 1867, j'étais chargé par la commune de Dolcourt (arrond<sup>t</sup> de Toul) d'un rapport devant être suivi d'un projet. Le rapport terminé, je fis une absence de 15 jours pour raison de santé, peu de temps après je fus fort surpris de voir adjuger les travaux de la commune de Dolcourt sous la direction de M<sup>r</sup> Fisson qui pour arriver à ce but n'avait pas craint dans une tournée du canton de Colombey de publier que j'étais embarqué à Marseille et que j'avais complètement quitté le pays, ce qui était mensonger.

Vers le même temps M<sup>r</sup> V. Mercier de Fontenoy m'ayant chargé de l'installation d'une filature, M<sup>r</sup> Fisson froissé, alla lui-même sur les lieux, s'adressa à plusieurs personnes, entre autres à Messieurs Demenge, Meunier et Roussel aubergiste, à défaut de M<sup>r</sup> Mercier lui-même, il chercha alors à leur faire comprendre qu'en s'adressant à moi, M<sup>r</sup> Mercier n'avait pu que commettre une erreur malheureuse pour lui ; les personnes que je cite en diront sur ce fait, plus long que moi.

Cependant il était réservé au même personnage de pousser plus loin l'indélicatesse et voici dans quelles circonstances.

Sans m'attribuer plus de mérite que de raison, je constate en passant et pour les besoins de la cause que c'est à mon initiative que le village de Fontenoy-sur-Moselle est redevable de la création d'un comité qui s'occupe avec un grand dévouement et un certain succès grâce à votre bienveillance, des intérêts des malheureuses victimes de la vengeance allemande.

Ayant offert dès le début, à tous et à chacun mon concours essentiellement gratuit pour tout ce qui est relatif à l'incendie de ce village, je me trouvais par ces raisons, naturellement désigné pour les travaux communaux.

Quelques habitants de Fontenoy que leur position de fortune semble devoir mettre provisoirement en dehors de l'action charitable du comité gardent à ses membres une rancune profonde. Monsieur le Maire de Fontenoy est du nombre de ceux-là.

Profitant de ces bonnes dispositions du magistrat municipal, M<sup>r</sup> Fisson vint offrir ses services qui furent acceptés, un projet fut par lui rédigé et par le Conseil rejeté pour ce seul motif, c'est que M<sup>r</sup> Humbert devait selon toute convenance être chargé de ce travail.

Monsieur le maire dut alors s'adresser à moi, il s'arrangea de façon à me donner des délais impossibles et des conditions difficiles, puis fit part au Conseil d'un écrit de M<sup>r</sup> Fisson disant : Qu'il avait appris qu'on se proposait de charger M. Humbert de la restauration de la maison commune ;

Qu'il offrait de faire ce travail en abandonnant moitié de ses honoraires et s'engageait à employer l'autre moitié en améliorations à l'immeuble, et que pour que M<sup>r</sup> Humbert puisse être choisi, il faudrait qu'il signe un engagement semblable au présent ».

C'est là, ou je me trompe bien un fait de concurrence dont rougirait plus d'un commis voyageur de bas étage.

Ce que j'ai promis sans signature, pour le village de Fontenoy, je l'ai réalisé et je le réalise chaque jour de mon plein gré, j'ai donc le droit de considérer comme une injure le projet d'engagement que mon collègue a conseillé à M<sup>r</sup> le maire de Fontenoy de me faire signer et que ce magistrat a osé présenter à son conseil.

Je persiste dans l'offre de gratuité que j'ai faite depuis longtemps et pour la commune et pour les habitants ; et je demande Monsieur le Préfet que vous daigniez ouvrir une enquête particulièrement sur le dernier fait que je signale, et j'espère que d'après les résultats vous jugerez que Monsieur Fisson, architecte de la Ville de Toul, doit être blâmé sévèrement et rappelé au respect de sa profession, si vous ne jugez pas utile une mesure plus sévère.

Les faits que j'articule et dont je pourrais augmenter la nomenclature sont tellement avérés que je n'hésiterai pas à les répéter en présence de ceux que j'inculpe et je désire même que cette confrontation ait lieu.

J'ai l'honneur d'être, Monsieur le Préfet, votre très respectueux serviteur.

Lucien Humbert, architecte